



Info-Alerte n° 2269 du 9 décembre 2020



La CRGI veut vous protéger

Vous avez fait confiance à la **COMMISSION DE REMISE DE GAINS IMPAYÉS (CRGI)**, et vous avez décaissé la somme de 30 € pour recevoir un « bijou de gains ».



Effectivement, vous avez rapidement reçu cet article et **Simon GOLDSTEIN**, PDG de la CRGI, vous le confirme : « Les pouvoirs de votre bijou sont très performants et vont vous faire gagner beaucoup à vos jeux d'argent favoris ».

Mais, il souhaite vous apporter un précieux conseil car vous allez devenir un « futur millionnaire probable ». De ce fait, cette « position dominante sur l'échelle des bénéficiaires » va faire de vous une personne qui pourrait être sollicitée par des individus malintentionnés. Il vous incite donc à profiter de **PROTECTA-VIE**, « une méthode de comportement en sécurité absolue, en protection adaptée et richesses validées par de grands spécialistes en mathématiques et en sociologie cognitive ».

Bien évidemment, cette méthode est payante et il vous est demandé de régler une somme de 45 € pour en bénéficier.

D'où la question existentielle du **Réseau anti-arnaques** : la méthode **PROTECTA-VIE** va-t-elle vraiment protéger le consommateur des pratiques de la CRGI ?

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)